



Marché de Noël - Bourse aux jouets et puériculture
Dimanche 23 novembre 2025 de 9h à 17h
Gymnase du Bicheret (salle intérieure) - 77700 CHESSY



Fiche d'inscription Bourse aux jouets et puériculture

(au plus tard le 20 novembre)

Par courrier : **Comité des Fêtes** (Mairie) - 32, rue Charles de Gaulle - 77700 CHESSY

Tarif : 5 € l'emplacement de 2 mètres linéaires / Maximum : 4 ml, soit 10€.

La Présidente du Comité des Fêtes de Chessy, à cette occasion, donne l'autorisation à :

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail (pour confirmation de l'inscription) :

Téléphone :

Afin d'occuper temporairement un emplacement de mètres, défini par l'organisatrice.

Cette autorisation est délivrée à titre exceptionnel pour la seule journée du dimanche 23 novembre de 7 heures à 18 heures.

EMPLACEMENT : 1 table et 1 chaise. Pas de grille.

PIECES A JOINDRE au présent formulaire :

☐ Copie d'une pièce d'identité recto/verso

☐ Chèque de € à l'ordre du Comité des Fêtes de Chessy

Installation des exposants : de 7h à 8h30 / Heures d'ouverture au public : de 9h à 17 h.

Fait à Chessy, le

Signature :



Marché de Noël - Bourse aux jouets et puériculture
Dimanche 23 novembre 2025 de 9h à 17h
Gymnase du Bicheret (salle intérieure) - 77700 CHESSY



REGLEMENT Bourse aux jouets et puériculture

!!! Places limitées !!!

Admission :

- La Bourse aux jouets et puériculture est réservée aux particuliers dont l'inscription aura été acceptée.

- Toute inscription validée par le Comité des Fêtes devient définitive et vaut acceptation du présent règlement.

Validation de l'inscription, par mail du Comité des Fêtes, après réception de l'inscription complète.

Annulation de l'inscription sur présentation d'un certificat médical ou bulletin d'hospitalisation.

Obligations et droits de l'exposant :

- L'exposant est tenu de respecter scrupuleusement l'emplacement délimité par son inscription. A défaut, il risque de se voir déplacer voire refuser d'exposer.
- L'exposant est prié de laisser son emplacement complètement propre.
- L'exposant est responsable de l'installation de son stand.
- L'exposant devra stationner son véhicule (Parking des enseignants du Collège de Chessy). Les places du gymnase et celles aux abords seront réservées aux visiteurs.

Obligations et droits du Comité des Fêtes de Chessy :

- Le Comité des Fêtes se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.
- Le Comité des Fêtes établit le plan de la manifestation et délimite les emplacements.
- Le Comité des Fêtes se réserve le droit de modifier l'installation, s'il la juge non conforme.
- Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par l'exposant, pour quelque cause que ce soit et notamment, pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, sinistre quelconque, manquement aux droits et obligations de l'exposant.